

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 19 octobre 2023

L'an 2023, le 19 octobre 2023 à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 octobre 2023.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 25 - Votants : 30

Etaient présents :

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, PINTERNAGEL Sonia, NICOLAS Patrick, WATRIN Audrey, BERTON David, BERGANTZ Audrey, AUBERTIN Emeline, BECHIRI Camélia, CHELBI Amar, FERRIER Roland, GALFOUT Mourad, GHEZZI Florence, GUENZI Barbara, RAPP Alain, SLESIAK Virginie, TOUATI Sophie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, BEY Michèle, TARILLON Philippe, HYM Anne-Marie, BAKA Seyyd-Mohamed,

Etaient absents excusés :

HOLSENBURGER Alexandre ayant donné procuration à DERATTE Caroline
WANECQ Patricia ayant donné procuration à DICK Rémy
BERGE Philippe ayant donné procuration à ANTOINE Marc
FRAULI Hervé ayant donné procuration à NICOLAS Patrick
RIO Thierry ayant donné procuration à BERTON David

Étaient absents :

ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia

N° 107-2023 : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 5 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la ville de Florange peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la ville de Florange. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité.

Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après études des offres reçues, la proposition de la Banque postale ci-dessous apparaît la plus intéressante. Celle-ci se décline en deux contrats distincts :

- **D'une part,**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE DE 4 MILLIONS D'EUROS UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE FLORANGE
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	4 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	<p>€STR + marge de 1.090 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p>
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 17 Novembre 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	4 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.</p> <p>Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>
-------------------------	--

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

- D'autre part,

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE D'UN MILLION D'EUROS UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE FLORANGE
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	<p>€STR + marge de 1.090 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>

Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 8 décembre 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 27 VOIX POUR et 3 VOTES CONTRE (Madame BEY Michèle, Monsieur TARILLON Philippe et Madame HYM Anne-Marie)

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale au taux €STR + marge de 1.090 % l'an pour un montant de quatre millions d'euros, selon les caractéristiques ci-dessus. (L'offre annexée faisant partie intégrante de la présente délibération)
- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale au taux €STR + marge de 1.090 % l'an pour un montant d'un million d'euros, selon les caractéristiques ci-dessus. (L'offre annexée faisant partie intégrante de la présente délibération)
- **AUTORISE** le Maire à signer les deux contrats et tous les documents afférents à ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 19 octobre 2023

L'an 2023, le 19 octobre 2023 à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 octobre 2023.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 19 - Votants : 21

Etaient présents :

DERATTE Caroline, NICOLAS Patrick, WATRIN Audrey, BERTON David, BECHIRI Camélia, CHELBI Amar, FERRIER Roland, GALFOUT Mourad, GHEZZI Florence, GUENZI Barbara, RAPP Alain, SLESIK Virginie, TOUATI Sophie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, BEY Michèle, HYM Anne-Marie, BAKA Seyy-Mohamed,

Etaient absents excusés :

HOLSENBURGER Alexandre
WANECQ Patricia
BERGE Philippe
FRAULI Hervé ayant donné procuration à NICOLAS Patrick
RIO Thierry ayant donné procuration à BERTON David

Étaient absents :

ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia

N'ont pas pris part au vote :

DICK Rémy
ANTOINE Marc
PINTERNAGEL Sonia
BERGANTZ Audrey
AUBERTIN Emeline
TARILLON Philippe

**N° 108-2023 : GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SEMFLO POUR LE PRET DE
1 440 000€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LORRAINE**

Rapporteur : Madame Caroline DERATTE

Le conseil d'administration de la SEMFLO a délibéré le 26 juin 2023 pour la souscription d'un emprunt de 2 400 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine afin de financer les futures acquisitions foncières, notamment l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 juin dernier, a voté sa garantie d'emprunts en faveur de la SEMFLO à hauteur de 80%.

Suite au réajustement du projet, le montant de l'acquisition s'élève à 1 440 000€.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant à financer : 1 440 000 €
- Durée : 15 ans
- Echéance trimestrielle
- Amortissement linéaire
- Taux fixe 4.47%
- Garanties de la ville de Florange : 80%.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi de la garantie considérant les caractéristiques financières ci-dessus.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR et 2 VOTES CONTRE (Madame BEY Michèle et Madame HYM Anne-Marie)

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération N° 76-2023 du Conseil municipal en date du 29 juin 2023.
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le prêt de 1 440 000€ consenti par la SEMFLO auprès du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 19 octobre 2023

L'an 2023, le 19 octobre 2023 à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 octobre 2023.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 23 - Votants : 28

Etaient présents :

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, NICOLAS Patrick, WATRIN Audrey, BERTON David, AUBERTIN Emeline, BECHIRI Camélia, CHELBI Amar, FERRIER Roland, GALFOUT Mourad, GHEZZI Florence, GUENZI Barbara, RAPP Alain, SLESIK Virginie, TOUATI Sophie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, BEY Michèle, TARILLON Philippe, HYM Anne-Marie, BAKA Seyyd-Mohamed,

Etaient absents excusés :

HOLSENBURGER Alexandre ayant donné procuration à DERATTE Caroline
WANECQ Patricia ayant donné procuration à DICK Rémy
BERGE Philippe ayant donné procuration à ANTOINE Marc
FRAULI Hervé ayant donné procuration à NICOLAS Patrick
RIO Thierry ayant donné procuration à BERTON David

Étaient absents :

ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia
PINTERNAGEL Sonia
BERGANTZ Audrey

N° 109-2023 : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE CULTUREL LA PASSERELLE ET DU CENTRE SOCIAL LA MOISSON

AVENANT 3 DU LOT 3 GROS OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Marc ANTOINE

Par délibération N°115-2021 du conseil municipal du 9 décembre 2021, Monsieur le Maire a attribué le marché de « Restructuration et Extension du Centre Culturel la Passerelle et du Centre Social la Moisson » pour le lot n°3 à l'entreprise HLC, pour un montant total de 1 498 592.04 € H.T.

Le présent avenant concerne des travaux supplémentaires à réaliser, suite à des aléas techniques ou imprévus de chantier :

- la modification du passage des réseaux d'eaux pluviales,
- le carottage pour réseaux en zone SUD,
- le scellement des gradins,
- la modification du plancher collaborant en R+2,
- la démolition du dallage du local TGBT,
- la réalisation de percement supplémentaire,
- la modification des massifs sous la charpente métallique.

Ces prestations nécessitent la signature d'un avenant d'un montant de 105 535.70 € H.T.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 25 VOIX POUR et 3 VOTES CONTRE (Madame BEY Michèle, Monsieur TARILLON Philippe et Madame HYM Anne-Marie)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 d'un montant de 105 535.70 € H.T, qui compte tenu des avenants n°1 et n°2 d'un montant de - 6 043.64 € H.T, porte le nouveau montant du marché à 1 598 084.10 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure et signer tout acte, document administratif et pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à l'exécution de l'avenant autorisé

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 19 octobre 2023

L'an 2023, le 19 octobre 2023 à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 octobre 2023.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 23 - Votants : 28

Etaient présents :

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, NICOLAS Patrick, WATRIN Audrey, BERTON David, AUBERTIN Emeline, BECHIRI Camélia, CHELBI Amar, FERRIER Roland, GALFOUT Mourad, GHEZZI Florence, GUENZI Barbara, RAPP Alain, SLESIK Virginie, TOUATI Sophie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, BEY Michèle, TARILLON Philippe, HYM Anne-Marie, BAKA Seyyd-Mohamed,

Etaient absents excusés :

HOLSENBURGER Alexandre ayant donné procuration à DERATTE Caroline
WANECQ Patricia ayant donné procuration à DICK Rémy
BERGE Philippe ayant donné procuration à ANTOINE Marc
FRAULI Hervé ayant donné procuration à NICOLAS Patrick
RIO Thierry ayant donné procuration à BERTON David

Étaient absents :

ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia
PINTERNAGEL Sonia
BERGANTZ Audrey

N° 110-2023 : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE CULTUREL LA PASSERELLE ET DU CENTRE SOCIAL LA MOISSON

AVENANT 3 DU LOT 15 CVC SANITAIRES

Rapporteur : Monsieur Marc ANTOINE

Par délibération N°115-2021 du conseil municipal du 9 décembre 2021, Monsieur le Maire a attribué le marché de « Restructuration et Extension du Centre Culturel la Passerelle et du Centre Social la Moisson » pour le lot n°15 à l'entreprise SPIE, pour un montant total de 899 000.00 € H.T.

Le présent avenant concerne des travaux supplémentaires à réaliser, suite à des aléas techniques ou imprévus de chantier :

- la modification des sanitaires du R+1 du centre social à la demande du bureau de contrôle,
- la reprise du réseau AEP du hall suite à la découverte de fuite sur le réseau existant,
- le déplacement du local groupe froid,
- la modification des grilles de ventilation du local Nord,
- la modification des gaines du RDC du centre social pour éviter un encoffrement vertical dans la salle d'harmonie,
- le déplacement de radiateurs du centre social,
- la mise en place de ventilation dans les sanitaires existants,
- la fourniture et la pose de nouveaux radiateurs pour la salle espace jeune,
- la reprise du réseau d'alimentation EF,
- la suppression de la climatisation du local gradateur.

Ces prestations nécessitent la signature d'un avenant d'un montant de 26 041.76 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 25 VOIX POUR et 3 VOTES CONTRE (Madame BEY Michèle, Monsieur TARILLON Philippe et Madame HYM Anne-Marie)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 pour un montant de 26 041.76 € H.T qui, compte tenu des avenants n°1 et n°2 d'un montant total de 3 353.86 € H.T, porte le nouveau montant du marché à 928 395.62 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure et signer tout acte, document administratif et pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à l'exécution de l'avenant autorisé

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*